

## SYNTHÈSE DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE L'ARTICLE 8

Les lignes directrices de l'article 8 établissent que la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) vise à protéger les personnes contre l'exposition à la fumée de tabac. Elle impose la mise en œuvre de mesures efficaces pour garantir que tous les lieux de travail intérieurs, les lieux publics intérieurs, les transports publics et, le cas échéant, d'autres lieux publics soient sans tabac.

### Élimination totale de la fumée

Une protection efficace contre l'exposition à la fumée de tabac nécessite l'élimination totale du tabagisme et de la fumée de tabac dans un espace donné afin de créer un environnement 100 % sans fumée. Il n'existe aucun niveau d'exposition à la fumée de tabac sans danger, et les alternatives telles que la ventilation ou la filtration de l'air se sont avérées inefficaces.

Tout le monde doit être protégé contre l'exposition à la fumée de tabac, sans exception. Cela inclut tous les lieux de travail intérieurs et les lieux publics intérieurs.

### Protection universelle

### Nécessité d'une législation

La législation est essentielle pour protéger les personnes contre l'exposition à la fumée de tabac. Les politiques volontaires en faveur de l'interdiction de fumer se sont révélées inefficaces.

Une planification adéquate et des ressources suffisantes sont essentielles à la mise en œuvre et à l'application efficaces des lois antitabac.

### Ressources et planification

### Rôle de la société civile

La société civile joue un rôle central dans le soutien et le respect des mesures antitabac et devrait être un partenaire actif dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'application de la législation.

La mise en œuvre, l'application et l'impact des lois antitabac doivent être surveillés et évalués. Cela inclut le suivi des activités de l'industrie du tabac qui sapent ces mesures.

### Monitoring and evaluation

### Strengthening measures

Protection against tobacco smoke exposure should be strengthened and expanded as needed through new or amended legislation, improved enforcement, and other measures reflecting new scientific evidence and case studies.